

COMMUNE DE SAINT-JANS-CAPPEL

Délibération du Conseil Municipal n° 2011-72

Jan deux mille onze, le 16 décembre à vingt heures, les membres formant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JANS-CAPPEL se sont réunis en la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique HALLYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 9 décembre 2011, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 15.

Présents : Mesdames et messieurs Dominique HALLYNCK, Roger PARENT, Jean-Pierre LOYE, Didier DECONINCK, Ghislaine DHONDT, Jean-Michel FOUQUET, Nicolas BOGAERT, Paul HAYAERT, Isabelle VANDENBROUCKE, Martine VERHULST, Jean-André VANDELANNOOTE

Absents excusés : Jean-Paul LEROY (pouvoir à Ghislaine DHONDT), Jacques ROBITAILLE (pouvoir à Paul HAYAERT), Corinne DUBRULLE (pouvoir à Nicolas BOGAERT), Thérèse BONNET (pouvoir à Dominique HALLYNCK)

Secrétaire de séance : Nicolas BOGAERT

AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)

Vu l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE),

Vu le projet de SRCAE établi pour la région Nord - Pas-de-Calais,

Considérant que le schéma reprend les préoccupations énoncées au travers du SCOT qui seront reprises dans le cadre de la révision du PLU communal et que l'élaboration en cours d'un Plan Climat Territorial à l'échelle du Pays Cœur de Flandre rejoignent les orientations du SRCAE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **REGRETTE** que, concernant « la vulnérabilité économique à la diminution et à la dégradation de la ressource en eau », n'apparaissent pas les prélèvements de particuliers riverains, de plus en plus fréquents pour divers usages,
- **SOULIGNE** sur la question de l'accroissement des inondations, que l'artificialisation des cours d'eau, si elle permet d'améliorer l'hydraulique sur certains secteurs, est à mettre en avant comme facteur d'aggravation des phénomènes en aval des secteurs artificialisés,
- **SOUHAITE**, concernant les orientations liées à l'usage du sol, que la fonction du sol soit également prise en compte en particulier sur la question du retour au sol de la matière organique qui devrait être une priorité (stockage carbone, accroissement de la valeur économique et économie de gestion des centres d'incinération) et **CONSIDERE** de même que la lutte contre l'érosion est en enjeu fort pour la préservation de l'usage du sol,
- **REGRETTE** que la prise en compte du risque dans l'aménagement n'apparaisse pas clairement. C'est un élément essentiel par exemple pour le secteur du polder des wateringues (comment mieux protéger les espaces bâtis) ou le littoral. Les espaces réglementés (types zones inconstructibles ou à préserver au titre de plans de prévention des risques) doivent faire l'objet d'une approche ou d'une analyse spécifique en termes de gestion et de devenir,
- **DEMANDE**, concernant le développement des réseaux de chaleur orientation AT1, que la question de la co-combustion charbon - déchets de bois soit étudiée,
- **REGRETTE**, concernant l'orientation AT2, que l'approche reste générale et ne donne pas d'éléments de réponse concrets quant à la mise en œuvre d'actions proposées (ex : « généraliser la pratique de la réserve foncière en zone urbaine »), hormis ceux visant la prise en compte des orientations des SCOT dans les PLU,
- **SOULIGNE**, concernant le volet adaptation au changement climatique, que la ressource en eau n'est pas uniformément répartie sur le territoire et que la Flandre ne dispose ainsi pas de nappes exploitables et est dépendante d'autres territoires (en particulier Audomarois). Or, le Conseil Municipal relève qu'on assiste de plus en plus à des visions « égoïstes » de la gestion de la ressource en eau qui devrait profiter en priorité au territoire de production ; l'eau est un bien commun de la nation. Ces perspectives de tension sur la ressource en eau sont à mettre aussi en rapport avec les territoires voisins, en particulier la Flandre Belge qui ne dispose pas de ressource en eau suffisante. Dans le cadre du plan de gestion du district hydrographique transfrontalier de l'Escaut, cette notion de partage de la ressource en eau est un sujet de tension entre les deux pays ; tensions qui pourraient s'accroître avec le risque d'étiages prolongés.

Envoyé en préfecture le 21/12/2011

Reçu en préfecture le 21/12/2011

Affiché le

Pour copie conforme
Saint-Jans-Cappel
Le 19 décembre 2011
Le Maire,


Dominique HALLYNCK

• **EMET un avis FAVORABLE** au projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) tout en souhaitant que les remarques formulées ci-avant puissent être prises en considération.

Délibération affichée à la porte de la mairie et transmise à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 21 décembre 2011.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

